

Organe de l'Action Sociale Catholique

« Instaurare omnia in Christo »

Dantzig, 17. — La Diète de l'Etat libre de Dantzig a reconnu officiellement la Russie Soviét. Les relations commerciales, seront reprises immédiatement.

— 305 —

L'homme pervers suspecte facilement la vertu d'autrui.

L'homme pervers suspecte facilement la vertu d'autrui.

L'homme pervers suspecte facilement la vertu d'autrui.

HOPITAL PRIVE HOPITAL ST-LUC 32, rue Ste-Ursule, Québec

L'Hôpital St-Luc, formé pendant quelques mois pour l'enseignement de l'hygiène, de rééducation et de réorganisation est maintenant ouvert au public.
Les malades qui se présentent à cette institution peuvent être assurés de trouver de bonnes chambres, bien aménagées, et d'être traités tout à fait gratuitement.
La direction de l'Hôpital s'est assurée les services de médecins compétents et dévoués. La surveillance médicale, Mademoiselle Beaumier, est une grande spécialiste. Ses connaissances et son expérience offrent aux malades et aux malades une solide garantie de confiance et de sécurité.

ARCHITECTE

WILFRID LACROIX

ARCHITECTE
D. E. P. A. A. P. Q.
Diplômé de l'Université Laval
M. R. A. I. C.

132 RUE ST-PIERRE
QUÉBEC, QUE.

Téléphones Bureau: 5797; Rés. 1469-w.

COMPTABLES

L.-FR. MORIN L.-EUG. BARRY LÉON COTE
L. A. G. G. A. L. A. C. G. A. C. A.

MORIN, BARRY & COTE

COMPTABLES LICENCIÉS
SYNDICATS AUTOMATISÉS

Comptabilité, vérification, arbitrage,
liquidation, Organisation Direction
Représentants de: The Shaw Correspondence School,
Toronto, 116, Côte de la Montagne.

DENTISTES

BARRAS & BARRAS DENTISTES

Dr A. Barras

Dr D.-E. Barras

40 Ave. Régis
LÉVIS

108 St-Joseph
QUÉBEC

DENTISTES

HOULE & LAFOREST

Chirurgiens Dentistes

Spécialité: Extraction des dents et nerfs dentaires absolument sans douleur.

76, RUE ST-JOSEPH,

QUÉBEC

MEDECINS-SPECIALISTES

Les Docteurs Coote

YEUX, OREILLES, NEZ ET GORGE.

73, RUE STE-ANNE

Heures: 2 à 5 et sur entente.

Dr P. COOTE

Dr F.-T. COOTE

MEDECIN SPECIALISTE

Docteur J. VICTOR LAVOIE

Ex-chef des Hôpitaux de Paris.

Maladies des Yeux, Odeilles, Nez et Gorge.

133, RUE ST-JOSEPH

(Édifice Martineau.)

Tél: Bureau 987.

Tél: Rés. 2481.

LE CHEMIN DU SUCCÈS

CARTES D'AFFAIRES

DE "L'ACTION CATHOLIQUE"

Architecte

JOS.-P. OUELLET

EVALUATEUR

Diplômé: "A. A. P. Q."
Président de l'U. R. A. C.
28, Ste-Famille, Québec.

Avocats

ALFRED NADEAU,
B. A., LL. B.
GARON PRATTE,
B. A., LL. B.

NADEAU & PRATTE

Avocats.
126, rue St-Pierre, Qué.
Téléphones: 6782-6783

Entrepreneur

J.-B. BEAULIEU

Entrepreneur de Pompes

Funébres
86, rue Marie-Louise,
Tél: 2707, St-Malo.
Succ. Beauport 2598 a. 6
Service jour et nuit.

Notaire

L.-C. JACQUES

Argent à prêter sur hypothèque. Administration générale. Achats et ventes de propriétés et de créances.
Édifice "Quebec Railway"
Chambre 308-309, 3e plancher
Tél. 5400.

Architecte

L. AUGER

Bureau, 39, rue St-Jean,
Québec

Téléphone 1906

Téléphone à Lévis 469-J

Avocat

LOUIS A. POULIOT, C.R.

B. A., LL. B.
Avocat

147, Côte de la Montagne

Tél. 1925-1723.

Médecin

DR ALBERT JINCHEREAU

Spécialiste
YEUX, NEZ, GORGE ET
OREILLES

Consultations:
10 heures à 9 heures le soir

84 rue de l'Église,
Québec.

Ouvrage en fer

CHARLES MARTIN

17, rue St-Mathias,
Tél. 4544.

Manufacture d'escaliers
en fer, croix d'égale, mar-

quises, clôtures, grillages
en fer et en acier et tout
travail général en fer.

Architectes-Evaluateurs

RAYMOND & DIONNE

Architectes-Evaluateurs
A. A. P. Q.

819 St-Paul,
Tél. 7147-w.

QUÉBEC

Avocat

ADRIEN FALARDEAU

L. L. B.

Édifice Québec Railway

QUÉBEC.

Marchand de fourrures

Dessinateur de patrons
diplômé

ULDERIC BEDARD

MANUFACTURIER

FOURRURES

Réparations de fourrures
faites à la main

Tél: 1630 w-j.

142 rue Richelieu, QUÉBEC

Opticien

J.-E. GAGNON

Opticien-spécialiste,
Manufacturier

463, rue St-Jean, Qué.

En face de l'Église St-

Jean-Baptiste.

Tél: 868-w.

Architecte

HEL. LABERGE

A. A. P. Q.

103, rue St-Jean.

Tél: 4145, Québec.

Rés. 6235-w.

Avocats

DORION DORION et BLANCHET

Imm. Québec Railway.

Tél: 1902-1903.

C.-N.-D. P.-D. R.-B.

8402-4 5748-j. 4527-j.

Architectes

BERGERON & LEMAY

Evaluateurs

145, rue St-Jean.

Tél: 4386, QUÉBEC

Avocats

GEO. MASSON

L. S. C. M.

Expert Comptable.

Formation de

compagnies.

Édifice Québec Railway.

Tél. 2441.

Résidence 4992-w

Avocat

PAUL DROUIN

L.L., L., C. R.

Édifice Québec Railway.

229, rue St-Joseph, Tél.

466, Rés. 415, St-Jean.

Tél. 6272-W.

Comptables

GAGNON & CLOUTIER

Comptables-Licenciés

Syndicats-Autorisés

147 Côte de la Montagne

(Édifice Bossé.)

Tél. 5778.

Assurances

PRATTE & COTE

126, rue St-Pierre, Qué.

Tél. 5772.

Assurances feu, vie,

marine, responsabilités,

automobiles, etc.

Cierges

J.-C. FRENETTE

409, rue St-Vallier.

Fabricant de cierges,

bonnes, onctes, four-

niture pour luminaires d'é-

glises, etc.

Médecin

Dr Art. FAFARD

Ex-chef du Post. Grad.

de New-York. Spécial-

iste de l'Hôtel-Dieu de

Lévis. Yeux, oreilles,

nez et gorge.

15 rue Guenet, L.-

vis. Tél. 107.

TELLE ECRITURE TEL CARACTÈRE

Notre collaboratrice mada-

me Thérèse, l'émillante gra-

phologue que nos lecteurs ont

pu apprécier à son étonnante

valeur ne fait plus que des es-

quisses graphologiques de ca-

ractère privé.

Elle vous révélera votre ca-

ractère et vous lui montrera

vos écritures.

Pour toute étude grapholo-

gique, soumettez une lettre

écrite et non copiée de trois

ou quatre pages d'écriture

courante, à l'encre et sur du

papier sans règle. On est

pré d'envoyer pour chaque

analyse, outre une enveloppe

affranchie adressée, la somme

d'une piastre. Adresse: Ma-

dame Thérèse, Casier, No 126,

Québec.

MEDECIN

Dr LOUIS J. LACASSE

Ex-chef des hôpitaux de Paris.

Médecine générale. Spécialité: maladies des femmes.

Téléphone 831-J.

Heures de consultations de 9 à 11 h. m., 2 à 4

p. m., 7 à 8 p. m.

20, rue Ste-Famille,

QUÉBEC

ST-NICOLAS

DAME Vve OCTAVE BEAURIVAGE

GE.

St-Nicolas, Lévis, 13. — Ces jours

derniers, avaient lieu les funé-

raires de Dame Octave Beaurivage,

décédée en cette paroisse à l'âge

de 65 ans. La levée du corps fut

faite par l'abbé Houde de St-Ro-

mond et le service fut chanté par

le neveu de la défunte, l'abbé Jo-

seph Lambert, assisté de MM. les

abbés Desrochers et Houde. Un

grand nombre de parents et d'a-

mis de St-Nicolas et des paroisses

voisines s'étaient fait un devoir

de venir offrir, par leur assistance,

à la famille, l'expression de leur

vive sympathie.

Mme Beaurivage laisse pour pleu-

rer sa perte, deux fils, William et

Antonio; cinq filles: Sr St-Benoit

et Sr Marie de la Protection, Dame

Françoise Chamberland, Dame Thé-

ophile Croteau et Mlle Flora Beau-

rivage. Elle était sœur de Dame

Fernand Dubois de St-Nicolas, et de

Dame Joseph Malouin de Québec,

de M. Noël Lambert de Québec, de

M. Phyllis Lambert de St-Nicolas

et de Joseph Lambert de Lévis.

On remarquait à l'orgue: M.

Georges Lemieux, N. Dion, M.

Martineau, V. Plante, F. Bouchard,

W. Desrochers et M. Benj. Paquet.

Portaient la croix: M. Thomas

Belanger et J.B. Brochu; portèrent

le corps: MM. Aimé Mercier, R.

Bergeron, Théod. Dubois, Franes

Demers, Téléphore Roussseau et

Georges Fréchette. Conduisit le

corbillard: M. Adolphe Roussseau.

Nous nous unissons à tous les pa-

rents et amis pour offrir à la fa-

mille Beaurivage, l'expression de

notre vive sympathie.

L'oblation de Jésus appelle évi-

demment la nôtre et parce que nous

sommes instruits de la première

il avait obtenu de nous refuser à

la seconde.

SOUS PRESSE

Ed.-V. LAVERGNE, ptre

SUR LES REMPARTS

dressés
par la foi



"Il n'y a peut-être pas, à l'heure actuelle, de moyen plus efficace de défendre la cité du bien, que de poster solidement, SUR LES REMPARTS DRESSES PAR LA FOI, les vaillantes sentinelles du journalisme catholique et de les aider à faire bonne garde et à repousser toutes les attaques parties de la cité du mal. (Lettre pastorale des Pères du Premier concile plénier de Québec.)"

Tels sont le titre et l'épigraphie d'un livre prêt à aller sous presse. Il aura près de trois cents pages, et sera orné de gravures et de dessins nombreux.

Le commentaire de cette parole des Pères du Concile plénier de Québec, fournit l'occasion de dire sur la presse et sur les entreprises de la cité du mal de douces vérités. Quelques uns des chapitres ont déjà paru en articles dans "L'ACTION CATHOLIQUE", les autres pour des causes diverses n'ont pas encore été publiés.

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique

Le grand moyen, après les enseignements de l'Eglise et de ses pasteurs, de conjurer le péril qui nous menace, c'est de consolider dans l'œuvre de la presse catholique.

Card. L.-N. BÉGIN.

Les chrétiens qui se laissent aller au courant des plaisirs mondains sont de pauvres moutons qui vont se promener et s'amuser du côté des loups : tôt ou tard, ils seront dévorés.

Mgr DE SEGUR.

Oeuvre antinationale

Le lundi, 17 mars 1924

Certains gens ont une manière assez primitive de défendre une cause. On ne les entend jamais se morfondre à apporter des preuves de ce qu'ils avancent, car toujours ils ne cessent d'affirmer et ne se bornent qu'à cela. C'est particulièrement le cas des grands avocats de l'immigration.

Nos concitoyens de Montréal n'ont-ils pas entendu ces jours derniers encore Sir Henry Thornton parler de ce sujet avec une assurance capable de nous faire croire qu'en important des armées de misérables nous arriverons rapidement à la richesse? Le président du Pacifique canadien prenait pareille attitude quelques jours auparavant.

M. Thornton nous a parlé du grand besoin d'immigrants qu'il a divisés en deux catégories : ceux qui ont de l'argent pour s'établir et ceux qui n'ont rien. Pour notre part nous n'avons jamais discuté le cas de ceux qui s'en viennent ici faire fructifier une fortune acquise. Le nombre de ces gens n'est d'ailleurs pas grand, et ceux qui viennent ainsi ne voyagent pas avec ceux que l'on appelle communément des immigrants. Ceux qui ont du capital et des moyens de vivre chez eux nous feraient bien des immigrants désirables et, pour notre part, nous ne chicanerons jamais les compagnies de transport si elles peuvent réussir à les convaincre à abandonner le certain pour l'incertain.

Ce sont ceux qui n'ont rien surtout qui viennent, et M. Thornton plaide en leur faveur. Il demande instamment qu'on leur aide à venir et à s'établir. Alors, étant donné ce qui se passe, le professeur Jackson, de l'Université de Toronto a raison et le problème de notre peuplement devient une course entre le berceau canadien et le wagon d'immigration.

Le professeur a raison et son opinion est corroborée par les faits. Notre pays ne pouvant fournir qu'une somme déterminée de travail et ayant déjà sur les bras une armée considérable de chômeurs, ne peut augmenter le nombre de ses bras sans inviter un nombre correspondant de citoyens canadiens à émigrer ailleurs ou à faire partie du groupe des sans-travail, si ce ne sont pas les nouveaux arrivés qui y entrent de plein pied.

Plusieurs associations canadiennes, particulièrement la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada L.A.C., les Voyageurs Catholiques de Commerce ont supplié les autorités compétentes d'accorder leurs premiers secours à ceux qui sont dans la nécessité de nous quitter. Cela paraissait du gros bon sens et cependant, on l'a refusé. Au lieu de donner aux nôtres on a conclu de nouveaux marchés avec les autorités anglaises, en vertu desquels notre pays devra faire d'énormes déboursés pour acquiescer en retour qu'il des chômeurs, qui des mécontents, qui encore des départs de Canadiens.

On nous parle continuellement des ressources immenses que possède notre pays et qui ne sont pas développées. Et on demande le secours d'immigrants pour augmenter la production agricole et manufacturière. Assurément, dit M. Beatty, si nous voulons augmenter la production, nous devons augmenter notre population.

Soumme-nous en état d'augmenter cette production? On ne nous le dit pas et c'est pourtant le point important. Nous le serions, il nous semble, si nous pouvions d'abord vendre assez facilement les produits que nous donnent et nos terres et nos manufactures. Nos produits agricoles restent sur place et nos produits manufacturés ne peuvent non seulement se faire une place à l'étranger, mais chez nous même ils sont repoussés par la marchandise étrangère. Demandons aux manufacturiers de chaussures canadiens s'ils ont bien besoin de bras nouveaux pour augmenter leur production. Demandons-leur même de garder leurs ouvriers réguliers au travail six jours la semaine. Demandons aux agriculteurs s'il leur paraît avantageux de continuer à entasser dans leurs greniers.

A remplir continuellement d'immigrants notre pays déjà débordant de bras, nous ne retirons rien de bon. Nous avons eu la grève de Winnipeg; nous avons eu ensuite la marche des chômeurs de Toronto sur Ottawa, nous avons même une association permanente de chômeurs dans l'Ouest qui ne rêve rien de bon. Le magistrat de police d'Ottawa ayant, il y a deux ans, à juger trois jeunes immigrants amenés ici sans argent et laissés sans parents et sans travail, disait : "Je ne sais si l'on ne devrait pas tenir responsable de la conduite de ces jeunes gens le Ministère de l'Immigration qui les a fait venir au pays. Ils sont venus ici sans parents et vivent ici sans emploi. Il est excessivement dangereux de laisser entre ainsi au pays une jeunesse désœuvrée qui vient semer dans notre population les germes d'action criminelle."

Et ces désœuvrés le Ministère de l'Immigration ne nous les donne pas toujours jeunes. Ils sont de tous les âges, mais tous de la même condition : des sans travail qui s'en viennent occuper l'emploi de nos Canadiens en se donnant à vil prix, ou entrent dans l'armée des chômeurs, et souvent dans celle des parasites que la police doit surveiller et nos cours de justice condamner.

Aux affirmations que répètent sans cesse les partisans de l'immigration il devient donc nécessaire d'opposer toujours la situation telle qu'elle est, et qui se refuse à pouvoir absorber de nouveaux bras. Nous l'avons dit et répété : commençons d'abord par donner du travail à la population que nous avons, commençons par trouver des marchés pour écouler nos produits, que nous produisons, et ensuite nous pourrions parler d'augmenter et la production et la population.

Tant que nos villes et nos campagnes seront remplies de chômeurs ce serait faire œuvre antinationale que d'augmenter nos misères en multipliant nos bras inutiles pour le moins, et nuisibles souvent.

Thomas POULIN.

VIE CATHOLIQUE

L'ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE

S'il est un ouvrage qui a le droit de figurer sous le titre général de Vie catholique, c'est bien le monumental annuaire, inauguré jadis par Mgr Bataillier, poursuivi depuis sa mort, avec la haute approbation du Saint-Siège et de l'épiscopat, par les collaborateurs de la Bonne Presse. On y retrouve, en effet, tous les ans, remise au point de l'actualité et chaque fois enrichie de nouveaux détails qui, de cette collection, font la plus intéressante des bibliothèques, la constitution même de la "vie catholique".

Avec de multiples et justes précautions, c'est toute la hiérarchie catholique, en effet, qui se déroule en ces 860 pages au texte serré, illustré de fines et parlantes gravures : le Pape, les cardinaux, les évêques, les religieux, les prêtres, toute la cour pontificale, tous les dignitaires de l'Eglise, tout le personnel des Congrégations, s'y retrouvent en bon ordre. Les ensembles éclatants par des tables et des statistiques et chaque nom est suivi par ainsi dire par des dates et les faits. C'est un admirable instrument d'information et de travail, en même temps qu'un vaste et impressionnant tableau. D'une part, l'auguste personne du Souverain Pontife, sur chacun des monuments du Sacré-Collège, sur les évêques et les vicaires apostoliques, sur les familles religieuses et sur les rouages de la haute administration romaine, on y peut puiser une foule de renseignements exacts et clairs; et, d'un autre côté, l'on y reconnaît l'ordre et la ténacité de cette hiérarchie spirituelle qui,

dans le monde entier, avec la force et l'homogénéité d'un bloc inébranlable et tout ensemble, avec l'indispensable souplesse d'un organisme vivant, soutient et conduit l'immense armée des fidèles.

Mais l'ouvrage n'est pas seulement un recueil de faits et de chiffres officiels et des principaux événements religieux de l'année qui vient de finir; ces détails sont complétés par le caractère même de l'ouvrage. Mais voici, en surplus, pour le volume de 1924, des indications sur la chronologie des Papes et certaines particularités sur quelques-uns d'entre eux; des notes plus abondantes et plus fournies sur les dernières Pontifices, de Pie IX à Benoît XV; des biographies de cardinaux célèbres; des monographies d'évêques ou de diocèses français; des pages du plus actuel intérêt sur l'apostolat missionnaire et des statistiques encourageantes sur les progrès du catholicisme en certains pays protestants; de curieuses variétés sur le clergé dans les Parlements et les Académies, etc., etc.

C'est assez dire que les contributeurs de Mgr Bataillier se montrent dignes du premier auteur de cette publication annuelle, qui est, pour mieux dire, une véritable institution. — François VEILLIOT.

EN PASSANT

Une lettre pastorale

A l'occasion du centenaire, le cardinal Mercier adresse à son peuple une lettre pastorale dont certains passages ont un caractère patriotique et même politique très intéressant, en ce moment où l'on recherche en beaucoup de milieux une paix blanche—c'est-à-dire une paix allemande. Voici quelques extraits. "Il est acquis, malheureusement, que le 11 novembre 1918 la guerre mondiale n'était pas close. Les belligérents avaient posé les armes, mais l'agresseur ne s'était pas battu. Il se réservait de prolonger la lutte sur le terrain économique. Atermoiements, contestations, chicanes de procédure, résistance passive à des revendications. Rien de sa part ne fut négligé pour opposer au droit des vainqueurs une série d'embûches et d'entraves dont on se la patience qui tient du prodige va sans doute, finalement, triompher.

"Les vaincus, organisés en armées de leur faillite, se sont réfugiés en apparence seulement, par l'inflation de leur monnaie, plutôt que de s'acquiescer d'une dette justifiée contractée et de se résigner ainsi à un premier geste loyal qui nous eût permis d'aller à cet égard avec le désir du pardon et de l'oubli. Ce geste, l'Allemagne l'a refusé à ses vainqueurs. Elle l'a refusé à l'Europe et au monde.

Tôt ou tard, l'Allemagne paiera. Je ne puis me résoudre à en douter. Si elle ne s'y décide pas de bon gré, j'ai confiance que le souvenir des millions de nos héros qui ont donné leur vie pour faire triompher le droit sur l'injustice dictera aux gouvernements le devoir de contraindre à la soumission les volontés récalcitrantes. Et par malheur, les détenteurs du droit fléchissent, les vaincus d'aujourd'hui seraient les vainqueurs de demain, et à quelques médiocres avantages commerciaux trop rapidement convoités, nous aurions sacrifié à la fois nos intérêts de l'avenir, notre indépendance et notre bon droit.

La justice ne peut être violée impunément. Si les détenteurs du droit ne fléchissent pas, l'injustice partout, en politique intérieure comme en politique extérieure, en morale sociale comme en morale individuelle, atteint, tôt ou tard, de ses terribles représailles. Les auteurs même du mal agissent, ils s'en rendent compte, mais ils ont cru trouver dans le mal et dans la modération dans le lâcheté est interdite; elle entraîne le plus ordinairement les grands abandons. Les paroles du Primate de Belgique peuvent être méditées avec profit par tous les persévérants et les dévoués de leurs droits.

Mœurs parlementaires

Dans le "Doyen", vendredi, M. Bataillier, reproduit le récit, donné par le "Crépuscule" de Paris, d'un complot tendu entre membres du Palais-Bourbon. M. Mandel, lieutenant de M. Clemenceau, et tribun d'outre de belle force, fouaillait M. Poincaré sur sa politique intérieure, financière, et, au passage, accrochant de la pointe de sa langue de gâche ou du centre. Ces derniers chuchotaient à faire contre mauvaise fortune bon visage, mais ils ne pouvaient demeurer impassibles. M. Paul-Boncour, l'un des députés qui se permettent de répliquer, d'abord des affirmations invraisemblables de M. Paul-Boncour sur le patriotisme de la justice Malvy, puis une interpellation d'un député royaliste déclancha un combat. Les sautons, par une diversion, voulut

sauver l'un de ses chefs, qui violemment s'empêtrant dans son argumentation. Compacte elle avançait vers la droite, vociférant à l'adresse de l'ennemi, comme les héros homériques, des injures très poétiques. La droite, de son côté, se préparait à recevoir le choc. Entre les combattants, suivant l'usage antique et solennel, s'élevait déjà précipitamment, mais en vain, les busières-tampons. Enfin, des nez tendus vers le sang pour le sang, il y eut des yeux au bourlet noir, des crânes maltraités, des cheveux arrachés, et tout s'arrêta, épuisé, le plus honnêtement du monde.

Ailleurs

Il y a quelques années, le parlementaire, importé d'Angleterre, gardait, en tout pays, une allure solennelle de vieille madame respectable. Seule la "furia française" se permettait de braver, par moment, avec cette sérénité empressée, une petite scène de pugilat, de temps à autre rompait la monotonie, au Palais Bourbon. Mais voilà que de côté et d'autre, on imite la "furia française". Le parlement anglais, il y a quelques mois, connaît lui-même une débauche des mœurs et des termes parlementaires. Il est un combat puérilement. Et dans les dominions on note de pareilles scandales. Au parlement de Nouvelle-Ecosse, la semaine dernière, on dut déplorer une scène regrettable de mœurs antiparlementaires. Et dans Toronto la loyale, M. Ferguson et Raney se sont traités mutuellement de canaille (du mot latin "canis") chien!

Chez nous, enfin, où, depuis la tragédie Taschereau-Asselin, nos députés se montrent de véritables modèles, nous avons failli de voir, regretter, paraît-il, un incident qui eût été, s'il avait eu lieu, la plus pénible impression sur M. Galpeau.

Les mœurs parlementaires font, chaque jour, la part plus grande à l'ingratitude dramatique et comique. L'institution deviendra d'une grande utilité pour la décapitation des uns et la désolation des autres.

Ferdinand BELANGER

Une députation du Témiscamingué, accompagnée du député provincial de ce comté, J. T. Simard, dont c'était le premier voyage au sein d'un parlement, a été reçue par le Saint-Père archevêque titulaire de Claudiopolis.

On rapporte, d'Ottawa, que le chef de l'opposition conservatrice, M. Meighen, se dispose à urger l'adoption du bill de la redistribution des circonscriptions électorales du Canada, à la présente session du Parlement fédéral.

Le ministre de la Justice, M. Ernest Lapointe, propose de porter de \$7,000 à \$9,000 par année le traitement du juge de la Cour territoriale au Yukon.

Le Premier ministre fédéral, M. Mackenzie King, est revenu saoulé de son voyage de quelques jours dans le sud.

Le bien des Anges s'est fait homme pour que l'homme mange le bien des Anges. (S. Augustin).

NOUVELLES RELIGIEUSES

Suite de la première page

LE RADIO AU VATICAN

Rome, 17.— On a installé, la semaine dernière, dans les appartements privés de S. S. Pie XI, un appareil récepteur de radio. Une offre a été faite au Pape pour l'installation, au Vatican, d'un poste transmetteur. On croit que cette offre sera acceptée.

UNE PETITION

Washington, 17.— Le représentant du New-Jersey, au Congrès américain, M. Patterson a présenté une résolution demandant que la Constitution des Etats-Unis soit amendée de façon qu'elle constitue une reconnaissance formelle de Jésus-Christ comme "Sauveur et Roi". La résolution a été préparée et signée par huit membres de l'Eglise presbytérienne de Bergenfield, N. J. D'après cette résolution, le préambule de la Constitution des Etats-Unis devrait se lire, une fois amendé, comme suit :

"Nous, le peuple des Etats-Unis, reconnaissons dévotement l'Autorité et la Loi de Jésus-Christ, le Sauveur et le Roi des Nations et désirant former une nation unie où régnera la justice..."

LES REDEMPTORISTES EN TCHECO-SLOVAQUIE

Prague, 17.— Un rapport sur les activités des Rédemptoristes en Tchéco-Slovaquie vient d'être publié. Ce rapport montre les Rédemptoristes ont en ce pays huit monastères et deux noviciats, comprenant 87 prêtres, 19 novices et 44 frères laïcs. Au cours de l'année, les Pères ont prononcé 2,726 sermons et distribué la sainte eucharistie à 470,296 personnes.

REUNION CATHOLIQUE

Cologne, 17.— Pour la première fois, l'Assemblée des catholiques allemands aura lieu, cette année, à Hanovre.

EVENEES DECEDES

Londres, 17.— S. G. Mgr Richard Collins, évêque de Hexham et de New Castle vient de mourir en son palais épiscopal.

Nouvelle-Orléans, 17.— S. G. Mgr J. E. Gunn, évêque de Natchez, Miss., est mort à l'hôpital de la Nouvelle-Orléans. Il était né en Irlande en 1863 et fut ordonné prêtre en 1880 après avoir fait ses études en France et en Irlande. Il était évêque depuis le 29 août 1911.

Oklahoma, 17.— S. G. Mgr T. Meerscheidt, évêque d'Oklahoma, vient de mourir à l'âge de 76 ans. Il était né en Belgique, en 1847 et était venu aux Etats-Unis en 1867. Prêtre en 1871, il fut sacré évêque titulaire de Sidyma en 1891 et nommé premier vicaire apostolique des Territoires indiens aux Etats-Unis. En 1905, il était nommé premier évêque d'Oklahoma.

PRIX AUX MARIANISTES

Paris, 17.— Mme de la Sayette confie en 1920 à Mgr Baudrillard et à l'Institut catholique de Paris, le soin de décerner le prix "Louis de la Sayette", fondé par elle, au religieux ou à l'établissement religieux qui aurait rendu les services les plus importants à la France et à l'Eglise à l'étranger, sous réserve que le montant de ce prix fût employé par son bénéficiaire à propager l'influence catholique et française à l'étranger.

Cette année, le Comité, réuni au Comité des Amities catholiques françaises à l'étranger, sous la présidence de Mgr Baudrillard, a décerné le prix aux grands établissements d'enseignement fondés au Japon par la Société de Marie, établissements très atteints par le tremblement de terre de l'an dernier.

IL DEMISSIONNE

Rome, 17.— S. G. Mgr Bruley des Varannes vient de démissionner comme évêque de Monaco. Il a été nommé par le Saint-Père archevêque titulaire de Claudiopolis.

JUBILE SACERDOTAL

Laval, 17.— Les noces d'or sacerdotales de Mgr Grellier, évêque de Laval, viennent d'être célébrées.

A 9 heures, la procession s'est rendue à l'évêché. On remarquait Mgr Grégoire, évêque du Mans; Mgr Chauvin, évêque d'Evreux; le Rme Abbé de Port-Salut, l'évêque de Laval se joignant au cortège, son entrée solennelle à la cathédrale, où une grande messe fut célébrée. De nombreuses personnalités, parmi lesquelles le préfet de la Mayenne, assistaient à la cérémonie. A l'évêché, Mgr Chauvin prononça l'éloge du vénéré jubilaire.

A l'issue de la grand-messe, Mgr Grellier, fut reconduit processionnellement à l'évêché à travers les rues pavées.

LE PAPE ET LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Bruxelles, 17.— Le XXème Siècle se dit autorisé à démentir l'information aux- par le correspondant du "Ber-

CHEZ LES AUTRES

L'ECONOMIE FEDERALE

Le gouvernement fédéral a fait vœu d'économie. Il n'y a rien de plus touchant, et surtout, rien de plus recommandable. Pour le moment cette vertu doit s'appliquer dans le Service Civil et c'est là d'ailleurs qu'elle s'applique, mais de quelle manière? Écoutons le "Droit" d'Ottawa qui nous renseigne. Il commence par nous exprimer ainsi l'étonnement qu'il éprouve à voir de quelle manière les choses se passent :

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de pratiquer l'économie dans le Service Civil au frais de la population canadienne-française? Les congédiements ordonnés récemment à l'Imprimerie Nationale et au ministère du Commerce, pour ne parler que de ceux-là, nous forcent à lui poser cette question.

Samedi dernier, huit employés de l'Imprimerie Nationale, division de la papeterie, ont été destitués de leurs fonctions. Ce nombre, sept sont Canadiens français dont six mariés et trois vétérans de la grande guerre.

Le mois dernier, au ministère du Commerce, département des statistiques, branche du recensement industriel, neuf jeunes filles ont reçu leur avis de congédiement. De ce nombre huit étaient Canadiennes françaises.

Est-ce l'intention du gouvernement de maintenir cette proportion révoltante dans la diminution du personnel des divers ministères? De quel droit, renvoie-t-on en masse les fonctionnaires canadiens-français qui connaissent les deux langues et gardent-on les services de ceux qui n'en parlent qu'une?

Qui est responsable de ces récents congédiements? Le bureau de l'auditeur-général, la Commission du Service Civil, les titres des ministères ou les chefs de bureau? Le public a le droit de le savoir et d'en être informé directement par le premier ministre ou l'un de ses collègues, afin que nos représentants, ceux qui ont été élus pour protéger les intérêts de l'élément canadien-français, fassent immédiatement les représentations nécessaires à l'arrêt de cette décadence de fonctionnaires de langue française et obtiennent la réparation du mal causé jusqu'ici.

Il faut agir et agir promptement, car si nos députés laissent faire, le nombre des fonctionnaires bilingues, déjà trop peu nombreux, sera bientôt réduit à sa plus simple extrémité.

Nos représentants ont d'excellentes raisons d'intervenir. Ce n'est un secret pour personne que le travail de classification et de réorganisation du Service Civil s'est fait au détriment des Canadiens français. L'Imprimerie Nationale, par exemple, sur 555 congédiements il y en a eu 185 de Canadiens français, soit plus de la moitié. Au ministère des Postes nous avons à la même époque perdu tous nos chefs de bureau, sans un.

De son côté, la Commission du Service Civil privait les Canadiens français des promotions auxquelles ils avaient droit ou les tenait à l'écart du Service Civil. Ainsi, au cours de l'année 1921, 2,441 nominations permanentes ont été faites dont 355 seulement de fonctionnaires de langue française.

La situation actuelle n'est pas meilleure. Un récent relevé des fonctionnaires dans plusieurs ministères donnait le résultat suivant : 8,018 fonctionnaires de langue anglaise et 1,520 seulement de langue française.

Depuis plusieurs années, la proportion des fonctionnaires de langue française a constamment diminué. Quelques nominations d'officiers supérieurs, faites récemment, sont loin d'avoir rétabli l'équilibre.

Son étonnement devient encore plus grand quand il constate que si l'on fait de l'économie en diminuant le nombre des employés civils, on ne cesse cependant de faire entrer, par une autre porte, de nouveaux fonctionnaires permanents :

Mais ce qui, dans tout cela, est le plus intrigant, c'est qu'à l'heure même où les fonctionnaires de langue française sont jetés à la porte de l'administration la Commission du Service Civil fasse chaque semaine de nouvelles nominations permanentes, et que dans ces nominations perce toujours un injuste mépris de nos droits.

La "Gazette officielle" nous apprend qu'au cours de la semaine finissant le 23 février 1924, 33 nominations permanentes ont été faites, dont trois de Canadiens français; le 16 février 50 nominations permanentes dont 5 de Canadiens français; et ainsi de suite. La proportion, des nominations françaises est presque constamment de neuf à dix pour cent, alors que l'élément canadien-français forme plus d'un quart de la population canadienne et qu'il donne toujours à l'administration les fonctionnaires bilingues dont elle a besoin.

Ainsi, en nous fait la portion réduite lorsqu'il s'agit de donner de l'emploi, mais lorsque l'heure du congédiement arrive, nous figurons de 60 à 90 pour cent dans les listes de renvois. Ce système a trop longtemps duré; il doit cesser.

Nos députés ne peuvent être mieux placés pour mettre un terme à cette injustice. Ils forment le principal et le plus sûr appui du gouvernement. Qu'ils exigent que l'on traite justement les fonctionnaires de langue française et leur voix sera écoutée.

Si c'est ainsi que doit se faire la réorganisation, mieux vaudrait discontinuer immédiatement, car à la fin, à force de congédier des fonctionnaires on en aura augmenté le nombre. Si l'histoire se répète, d'ailleurs, il pourrait bien en être ainsi.

vers la rédemption. Le Pape a relevé ensuite que Sr. Euphrasie Pelletier a vécu à une époque où le gallicanisme n'était pas encore détesté pour mieux faire ressortir le mérite de son admirable attachement au Saint-Siège.

Le contrat, a-t-il ajouté, entre les autorités vénérables auxquelles elle voulait et devait obéir a pesé sur toute la vie de Sr. Euphrasie Pelletier. Elle a voulu les aimer et les vénérer toutes, mais elle n'a pas pu toutes les honorer. Elle a dû, tout à la fois, obéir et résister; admirable fortresse d'une part et d'autre sur la synthèse admirable de trésors spirituels.

Le Pape a terminé en faisant l'éloge des filles de la vénérable Sr. Euphrasie Pelletier et en invoquant la bénédiction divine sur elles sur leurs œuvres et sur la diocèse d'Angers.

NOUVEL EVÊQUE

Rome, 15.— Mgr Emile Thénard vient d'être nommé évêque de Constantine et d'Hippone en remplacement de Mgr Bessières, décédé.

Mgr Emile Thénard est né le 14 avril 1872, à Vertaizon, diocèse de Clermont-Ferrand; mais il a fait ses études secondaires au Petit Séminaire de Montbrison. Le 8 octobre 1891, il entra au Grand Séminaire de Kouba "Alger" où pendant quatre ans, il fut l'exemple de tous ses condisciples par son excellent esprit, son travail et sa très grande piété. Le 3 novembre 1895, il était ordonné prêtre et envoyé comme vicaire à Cherchell, l'antique Caesarea, où il ne resta que quelques mois; puis il fut nommé curé de Hirtoula, et bientôt après, curé de Novi, le hameau de Cherchell. Là, il se fit tellement aimer de ses bons paroissiens, par son zèle, sa piété et sa prudence que l'administration diocésaine, tout en reconnaissant ses mérites exceptionnels, hésitait à l'arracher à cette petite paroisse où il passa vingt ans.

Mais à son arrivée à Alger, en mars 1917, Mgr Leynaud s'empara de l'appeler après de lui en qualité de secrétaire particulier. En 1912, il le nomma administrateur.

L'INFORMATION

Le lundi, 17 mars 1924

— "Soyez utiles à vos semblables! Parlez, agissez avec bonté, avec cette bonté qui ouvre les cœurs. Que votre dévouement soit désintéressé, discret, aimable! Sachez rendre service à propos, en donnant l'exemple de la belle direction fraternelle. Vous ferez du bien. Le monde finit toujours par appartenir à qui sait l'aimer davantage."

— On annonce, de Paris, la mort de M. le chanoine Poulin, curé de la Trinité, un apologiste et un publiciste de réputation, longtemps collaborateur à la Croix, de Paris, sous le pseudonyme "Le Parisien". Il était le confrère, l'ami de cœur le collaborateur, en maintes circonstances, de "Pierre l'Érmitte", M. l'abbé Louit, curé de S.-François de Sales, à Paris.

— D'après les plus récentes dépêches de France, le cabinet français ne serait point remanié, comme la rumeur en avait couru. En réponse à une interpellation de M. de Jouvint, le président du Conseil, M. Poincaré, annonce que les élections générales, en France, seront sûrement tenues avant la fin de mai prochain.

— Par un vote de 163 voix à 119, le Sénat de France ratifie le projet du gouvernement et abolit le monopole pour la fabrication des allumettes en ce pays. Cette industrie rentre dans le domaine de l'initiative privée.

— Pas moins de onze partis divers vont entrer en lutte, pour les prochaines élections générales d'Allemagne, définitivement fixées au 4 mai prochain. On s'attend à ce que ces élections vont notablement atténuer la physionomie actuelle du Reichstag, en introduisant dans la nouvelle Chambre de nombreux partisans des Communistes et des Nationalistes intransigeants.

— Il a été élu, à Rome, S. M. Victor-Emmanuel, de conférer le titre de Prince de Montemonaco au poète soldat Gabriele d'Annunzio, en reconnaissance des services qu'il a rendus à son pays pendant la guerre.

— Le rapport du premier comité d'experts inter-alliés, sous la présidence du général yankee Daves, va être publié incessamment. Il conclut, assurément, que le peuple allemand doit être contraint de payer autant d'impôts que chacun des peuples alliés, et doit se mettre en mesure de solder les réparations promises par le traité de paix, au maximum de sa capacité économique. A cette fin, il suggère que le système économique allemand doit être laissé libre de fonctionner sous contrôle national et sans interventions de l'extérieur.

— Dans une déclaration faite, à la presse de Mexico, le général Obregon accuse la campagne britannique des pétroles. "El Aguila" d'avoir encouragé la révolte, à Vera Cruz, et fourni aux rebelles vivres, argent et vaisseaux. Le vice-président de cette compagnie ne désavoue rien.

— Une nouvelle grève des mineurs de charbon de l'Alberta est annoncée pour le 1er avril. On a finalement rompu, samedi soir, les négociations qui se poursuivaient depuis quelque temps, entre patrons et ouvriers, en vue de prévenir cette épreuve.

— Le Premier ministre australien, M. Bruce, déclare, à Paris, que l'Australie recherchera une alliance avec une puissante nation étrangère, afin d'assurer sa propre sécurité, du côté du Pacifique, si le gouvernement britannique renonce au projet de base navale à Singapour.

— D'Ottawa, l'on rapporte que le ministre Intérieur des Finances canadiennes, M. Robb, a son exposé budgétaire et ses projets de modifications au tarif déjà tout prêts. Il annoncera, dit-on, l'équilibre financier établi dans les finances du Canada, et de nouvelles réductions de taxes, notamment dans l'impôt sur le revenu. On croit que des mesures de vote prévu sur l'adresse, réponse au Discours du Trône, exposé financier pourra être soumis aux Communes.

— M. N.-K. Laframée, avocat, et député fédéral ministériel, au cours d'une causerie qu'il faisait, samedi, devant le club des Dames du Westmont, expose que nos politiques d'il y a un demi-siècle se sont fait l'illusion de croire qu'ils pouvaient rattacher assez étroitement les parties éparpillées de notre vaste Canada, au moyen d'un parchemin, l'acte de l'Amérique britannique du Nord, et d'un réseau de voies ferrées. Il en est résulté un simple assemblage d'individus bien intentionnés, non pas une nation.

— Le trésoir du temporel du diocèse et le 19 mai 1924, sur sa proposition le Souverain Pontife Benoît XV désigna le nommer, par Bref, archevêque de la cathédrale d'Alger et doyen du Chapitre.

Dans toutes ces situations, Mgr Thénard, avec son tact parfait et une prudence remarquable, s'est acquitté de ses devoirs pour le plus grande gloire de Dieu et de l'œuvre par une plume commode et pleine d'une douceur qui n'exclut pas la fermeté; c'est un vrai fils de saint François d'Assise.

COUPON GRATIS AUX ABONNÉS DE L'ACTION CATHOLIQUE

Monsieur le Gérant,

Veuillez s. v. p. échanger ce "coupon gratis" qui accompagne mon argent pour deux billets de tirage pour la fournaine sans tuyau Legaré.

Vous remerciant d'avance, je demeure votre dévoué

Signé

LE 5ème

CONCOURS ANNUEL

DE
L'ACTION CATHOLIQUE
RENCONTRE L'APPROBATION
GENERALE
DE SES ABONNÉS



Nous n'en voulons d'autre preuve que le grand nombre d'adhésions déjà obtenues.

Il ne pouvait en être autrement puisque l'objet de notre tirage: Une fournaine sans tuyau Legaré ou sa valeur en argent \$150.00 est des plus utiles et des plus tantant.

VOTRE ABONNEMENT EST DU

Que nos abonnés jettent un coup d'oeil sur la bande-adresse du journal et s'ils voient que leur abonnement est dû, qu'ils s'empressent de remplir et d'envoyer leur bulletin de souscription immédiatement.

Aussitôt l'argent reçu nous enverrons le nombre de billets auxquels vous avez droit avec un accusé de réception. Alors vous conserverez vos billets pour la date du grand tirage qui sera annoncé bientôt.

GRANDE ANIMATION

La Fournaine sans tuyau Legaré sera chèrement disputée, s'il faut en croire l'animation qui existe à notre bureau de la Propagande. Le personnel au complet a été mobilisé pour répondre aux lettres et compter les billets de tirage. Ce sera évidemment notre concours le plus populaire.

L'URNE

L'urne ou seront déposés les talons de nos billets de tirage a été soigneusement scellée, et ne sera ouverte que le soir du tirage qui sera fait par notre nouveau Directeur M. l'abbé Blanchet qui s'occupe vivement de la circulation du journal.

COUPONS GRATIS

Cette semaine nous publions notre second coupon gratis qui donne droit à deux billets gratuits pour le tirage de la fournaine, s'il accompagne le paiement de votre abonnement. Utilisez-le, il est valable dans le mois de Mars.

LA MARCHE GENERALE

Tous les abonnés en retard, et ils sont nombreux à ce temps-ci de l'année, doivent entrer dans le mouvement dès les 1ers jours du concours.

Qui peut dire que ce ne sera pas pendant ces 1ères semaines que sera expédié le numéro gagnant. ECRIVEZ DES MAINTENANT si vous ne voulez pas subir de retard dans votre réception de vos billets et évitez l'encombrement des derniers jours.

Ecrivez votre avis, souscrivez maintenant, que vous soyez de la ville ou de la campagne. Vous nous rendrez service et soignerez en même temps vos intérêts.

BULLETIN de SOUSCRIPTION

Découpez soigneusement, et envoyez à l'Action Catholique, 108 rue Ste-Anne, Qué.

Monsieur le Gérant,

Vous trouverez ci-joint la somme de pour un an d'abonnement à l'édition quotidienne ou hebdomadaire.

Signé

Paroisse Comté

N.B. — Vous voudrez bien m'expédier par la poste, le plus tôt possible, le nombre des billets auxquels j'ai droit pour la merveilleuse fournaine sans tuyau Legaré.

Edition quotidienne à la campagne \$4.00

Edition hebdomadaire à la campagne 5.00

Edition hebdomadaire à la ville 3.00

P.S. — N'envoyez pas d'argent dans une enveloppe. Servez-vous plutôt de bons de postes ou de chèques ACCEPTES, PAYABLES au pair à Québec.

CORRIERS DE LA PROVINCE

STE-CROIX

BAPTEMES

Ste-Croix, L'Oratoire, 18. — Marie-Gilberte Bouffard, fille de M. Léonidas Bouffard et de Julia Auger. Parrain et marraine: M. et Mme Siméon Auger.

— Marie-Jacqueline Boucher, fille de M. Joseph Boucher et de Antoinette Demers. Parrain: M. Evariste Boivert; marraine: Marie Boivert.

— Antoinette-Hélène Laroche, fille de M. Fortunat Laroche et de Jeanne Poulin. Parrain et marraine: M. et Mme Xavier Croteau.

— Marie-Rose Jean, fille de M. Auguste Jean et de Corinne Mailly. Parrain et marraine: M. et Mme Albert Desrochers.

— Marie-Claire Desrochers, fille de Albert Desrochers. Parrain et marraine: François Hamel et Claire Beaudet.

MARIAGE
Mlle Irene Lemay, fille de M. Isaac Lemay, cult. et de Rose-Anne Hamel, avec M. Henri Hamel de St-Eduard, fils de Téléphore Hamel et de Julie Bernier.

DECES
— Marie-Louis Lemay, enfant de M. Evariste Lemay, à l'âge de un mois et demi.

— Mlle Doria Boivert, fille de feu Jos. Boivert et de Laura Mailly, à l'âge de 16 ans.

— Marie Demers, épouse d'Omer Croteau, navig. à l'âge de 47 ans. Elle résidait à Montréal. Sépulture à Ste-Croix.

— M. Joseph Hébert, époux de dame Emilie Poulin à l'âge de 62 ans. En la personne de M. Hébert, nous perdons un de nos plus dignes citoyens. Aux familles en deuil nos profondes sympathies.

VISITEURS
— Chez le Dr Laroche: M. et Mme Brunet de Donnacona.

— Chez le Not. Pouliot: M. et Mme Alph. Pouliot de Québec; M. Samuel Pouliot de St-Laurent, I.O.

— Chez M. Fortunat Lemay: l'abbé Albert Lemay, les Rév. SS. St-François de St-Frs d'Assise et St-Marguerite de France de la Cong. Notre-Dame.

— Chez M. Alex. Laliberté: Ernest Boivert, gérant de Banque de Deschambault.

DE RETOUR
Mme J. A. Gagnon, de Sherbrooke; M. et Mme Henri Laliberté, de Warwick; Miles Germaine et Antoinette Croteau; Miles J. Gaumond, H. Pouliot et J. Legendre, de Québec; M. Adolphe Plourde de St-François; M. et Mme Desrochers de Cacouna étaient de passage au presbytère; M. Georges Krouse, chez son père M. Pierre Krouse.

PARTIE DE CARTES
Notre partie de cartes, organisée par les Dames du Rosaire, a rempli et même dépassé notre attente. Les jeunes étaient si nombreux que la salle ordinaire fut insuffisante et qu'on dut ouvrir une salle nouvelle. La recette a dépassé le chiffre de \$200.00. Grâce au pont de glace, plusieurs personnes de Donnacona ont pu participer à la fête.

Les Dames du Rosaire et la Providence méritent nos remerciements et nous leur disons un cordial merci.

HOCKEY

Le 24 fév. notre club de hockey du collège a remporté une brillante victoire sur le club de L'Oratoire. Ils ont triomphé par 8 à 1. Grisés par le succès, nos jeunes ont lancé un défi au club de St-Casimir qui a relevé le gant et a triomphé de notre vaillante équipe à Donnacona. La partie était jouée par les élèves des Frères Lamoignon qui dirigent les deux collèges.

TADOUSSAC

SOIREE
Tadoussac, Saguenay, 12. Il y a quelques jours se donnait une soirée récréative à laquelle assistait toute la population de Tadoussac. On y jouait une fine comédie entremêlée de chant et de musique.

Les acteurs, tous des amateurs ont joué en vrais comédiens et ils se sont attirés les applaudissements de la foule.

Les rôles étaient joués par MM. Catellier, Ernest Bourgeois, Robert Côté Raymond Côté, François Nicolas, Alph. Marquis et Léopoldement exécuté par les acteurs auxquels s'étaient joints MM. Armand Tremblay et Armand Gagné.

Mlle Alice Catellier accompagnait cette soirée préparée par M. l'abbé Georges Tremblay, curé et un franc succès.

Vallancourt.

Procurez-vous 2 boîtes en essai

L'onguent Pato est un remède garanti pour toutes les sortes d'hémorroïdes.

Payez à votre pharmacien \$1.25, vous aurez deux boîtes d'onguent Pato. Après en avoir fait l'essai si les résultats ne sont pas satisfaisants nous vous rembourserons \$1.25 à votre pharmacien, qui sur votre requête vous le remboursera.

Nous préférons donner la charge au pharmacien car nos clients sont ordinairement ses amis et ils seront loyaux envers lui.

Paris Medecine Co.

100 Ave. Ste-Anne, Toronto, Canada.

57C-15-24

ST-TITE

St-Tite Champlain, 12. — Le conseil municipal de la paroisse de St-Tite vient de choisir les inspecteurs de voirie qui auront charge de l'entretien des routes de la paroisse, dans la circonscription qui leur a été confiée. Ces inspecteurs sont :

Pour le premier rang Nord-est de la Riv. des Envies, E. Emile Thiffault.

M. Napoléon Moreau, pour le 2e rang de la Riv. des Envies.

M. Donat Carpentier, pour le 3e rang du 4e rang.

M. David Boivin, pour le haut du 4e rang.

M. Nap. Trudel pour la route des Germain.

M. G. Hamelin pour la route des Germain.

M. Philippe Marchand, pour le rang du Ruisseau.

LeBourdais, depuis les limites de la ville jusqu'aux limites de la paroisse, en passant par le côté sud.

M. Emile Pronovost pour le rang du Ruisseau le Bourdais, côté du nord.

M. Philippe Désaulniers, pour le rang du Haut du lac nord.

M. Joe. Chaille pour le rang du Haut du lac sud.

M. A. Toutain pour le rang nord de la Riv. des Envies.

M. T. Rivard, pour les rangs des Rivars et du sud de la Riv. des Envies.

M. Pierre Dupuis, pour le rang du lac Pierre-Jacques.

Comme on le constatera nos cultivateurs ont l'intention de bien entretenir leurs routes cette année.

Cette initiative mérite qu'on la souligne car nos gens comprennent très bien toute l'importance d'une politique des bons chemins.

EVALUATEURS
Les évaluateurs nommés récemment par le conseil municipal de la paroisse pour le prochain terme, sont : M. H. Georges Carpentier, William Allard et Sinaï Mercier.

TAXE A \$2.50 LE CENT
Pour satisfaire aux besoins généraux de l'administration, le conseil municipal de la paroisse a voté de fixer à \$2.50 par cent dollars d'évaluation le montant de la taxe foncière annuelle. Ce montant peut paraître relativement élevé, mais quand on constate que les évaluations, en général des propriétés de nos cultivateurs ne sont basées sur à peu près cinquante p. c. de leur valeur réelle, le montant de cette taxe n'est pas exagéré.

REGIE A L'AMABLE
Une action intentée par M. Alf. Davidson, de cette ville contre la Corporation Municipale de la paroisse de St. Tite en rapport avec le mauvais état des chemins dans le rang qui conduit aux quatre-vingt, par les abouts des terres, vient d'être réglée par M. Davidson et est réglée entre M. Davidson et la Corporation en cause. La dite Corporation payant tous les frais encourus à date dans cette cause.

ILS NOUS REVIENTENT
Nos contracteurs de billots ainsi que les journaliers qui se sont engagés l'automne dernier pour les chantiers nous reviennent en bon nombre, et tous s'accordent à dire que, en général, les finances des chantiers seront bonnes cette année.

IL SOUMET SON RAPPORT
M. le notaire J. B. Moussette, nommé par la municipalité de la paroisse pour faire l'audition des livres de cette municipalité tenue par M. le notaire Ph. Germain, vient de déposer son rapport.

Une note élogieuse est faite sur la manière dont M. Germain tient ses comptes publics et M. Moussette a produit un rapport très volumineux et intéressant sur l'état des finances municipales de la paroisse lesquelles sont dans un état prospère malgré les dépenses excessives et les sacrifices pécuniaires que l'on a dû faire pour l'amélioration de nos routes rurales. Ce rapport couvre le laps de temps compris entre le 15 mars 1923 au 31 déc 1923. Les recettes à date furent de \$33,656.12 et les dépenses de \$32,259.52 laissant une balance en caisse de \$1,396.60.

L'actif de la Corporation est de \$7,020.18 et le passif de \$168,848. La dette réelle étant dans de \$101,827.84.

L'évaluation des biens-fonds imposables de la municipalité est de \$583,000.

IL DOIT NOUS QUITTER
Un de nos estimés concitoyens M. Gérard Boulanger, représentant local de l'Electric Service Corporation, en cette ville doit nous quitter sous peu avec sa famille pour aller prendre une charge plus importante pour la même firme à Berthier. M. Boulanger sera remplacé ici par M. Genest.

Le R. P. Viateur, de l'Ordre des Franciscains du couvent des T. Rivières est venu faire la visite annuelle de nos tertiales. A cette occasion il y eut triduum à l'église paroissiale pour le bénéfice de tous les membres de cette fraternité.

POUR LA DUREE DU CAREME
Durant tout le saint temps du carême il y aura les exercices de la prière du soir, etc., à notre église, les mardis et vendredis soir à 8 heures p. m.

MAUVAIS ETAT DES CHEMINS
Par suite de la mauvaise température très douce que nous avons depuis plusieurs jours l'état de nos chemins et de nos routes rurales est excessivement mauvais et pour peu que cette température douce continue il deviendra presque impossible d'aventurer

sur nos routes sans quelques dangers réels pour la circulation.

ELU SECRETAIRE FINANCIER

M. Téléphore Gravel, marchand tailleur de cette ville vient d'être nommé par les Chevaliers de Colomb de notre conseil, secrétaire financier qui nous a quittés dernièrement pour aller demeurer à St. Casimir.

MUTATION DE PROPRIETE
M. le notaire J. B. Moussette vient de faire l'acquisition de la propriété de M. J. B. LeBrun, situé rue Notre-Dame.

AU CONSEIL DE VILLE
Le Conseil municipal de notre ville doit adopter lors d'une prochaine assemblée du conseil des règlements pourvoyant au bon maintien de notre marché public, de l'entretien de nos trottoirs durant la saison de l'hiver, de l'entretien de la neige sur les trottoirs, ainsi qu'un règlement pourvoyant à l'imposition de taxes d'affaires sur les corps de métiers professionnels et de notre ville.

MONT CARMEL
DECES
Mont-Carmel, Kam. 12. — Le 25 février, est décédé subitement dans cette paroisse Joseph St-Onge, époux de feu Célestine Plourde, âgé de soixante et quatre ans et huit mois. Une fois de plus peuvent se vérifier les paroles du sauveur: "Tenez-vous prêts, car je viendrai comme un voleur".

Sans doute, il était prêt, sa vie fut toute chrétienne et toujours il avait été soumis, regardant dans les épreuves que le bon Dieu ne lui a pas ménagées dans le courant de sa vie la volonté du grand Maître.

M. St-Onge était à travailler dans le chemin, quand il a été frappé par une syncope. Son service fut très nombreux, une foule considérable assista à ses funérailles dans l'église toute drapée de noir.

Qu'il repose en paix à l'ombre de la grande croix et que la terre lui soit légère.

Je prie la famille en deuil de bien vouloir agréer mes plus profondes sympathies.

BAPTEMES
M. et Mme Thomas Santerre ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 25, sous les noms de Joseph-René-Charles. Parrain et marraine: M. et Mme Charles Martin, grands parents de l'enfant.

MARIAGE
Le 3 mars, M. l'abbé Em. Rivard, a béni l'union de Sigfried Lacroix de Ste-Anne de la Pocatière, et de Bernadette Dionne de l'Est. MM. Louis Dionne et Timothée Bouchard les accompagnaient. Mes meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

ST-FERDINAND

EUCIREE
St-Ferdinand, Még. 12. — Nous avons eu un grand eucire dans la salle du collège, au profit de l'église: la belle température aidant à l'assistance qui fut très nombreuse, on y remarquait beaucoup de gens des paroisses avoisinantes.

Dix parties de cartes furent jouées avec entrain. De beaux prix furent distribués aux gagnants; le reste des cadeaux furent vendus l'enchère. Le prix d'entrée fut gagné par M. Théod. Laflamme. Le \$5.00 en or fut gagné par M. Lorenzo Lacroche.

Pendant la veillée on servit un petit goûter. Enfin tout le monde retourna à leur logis content de leur veillée. A chacun un gros merci.

BAPTEMES
Le 3 mars fut baptisée, Marie-Luella-Christine, enfant de M. et Mme Adolphe Faucher. Parrain et marraine, M. et Mme Emery Huot.

Le 6 mars, Marie-Thérèse-Cottelle, enfant de M. et Mme Napoléon Marcoux. Parrain et marraine, M. Zéphir Marcoux et Mlle E. Dussault.

Si la Communion est la nourriture de l'âme, sans laquelle elle languit et s'éteint, pourquoi tout le monde ne désire-t-il pas manger tous les jours cette nourriture qui nous est offerte ?

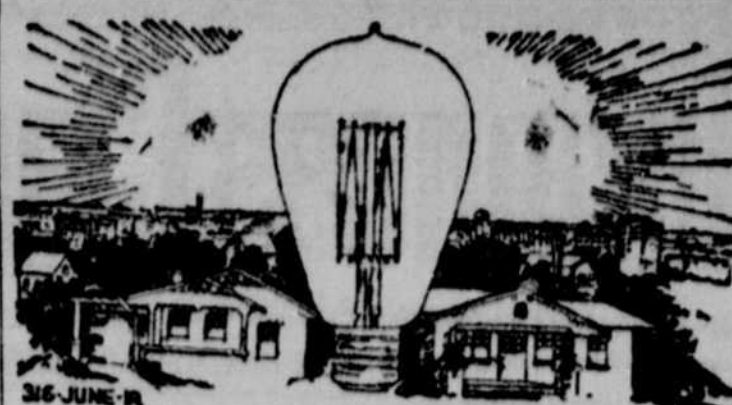
(S. François d'Assise).



Employez-le pour toute recette qui demande du lait

Parce qu'il est pur, salubre, propre, économique, facile à conserver, facile à acheter.

Livre de Recettes St-Charles gratuit. Ecrivez à The Borden Co. Limited MONTREAL



VOUS SEREZ SURPRIS NOUS L'AVONS ETE NOUS-MEMES

Nos clients seront surpris d'apprendre que nous avons de nouveau réussi à nous procurer un autre lot de 25000 ampoules Tungsten. Nous sommes surpris nous-mêmes, parce que nous avions abandonné tout espoir de pouvoir jamais répéter ce tour de force.

C'EST UN PUR HASARD—MAIS NOUS LES AVONS QUAND MEME.

Ces ampoules Tungsten, qui sont de première qualité, garanties contre tout défaut de manufacture, nous les avons en 10, 15, 25, 40 et 60 watts.

ENEZ ET ACHETEZ EN AUTANT QUE VOUS VOUDREZ, AU MEME PRIX

POPULAIRE DE

18 cts

Les ampoules de 60 et 25 watts sont de la marque spéciale PAQUET, et n'ont pas cette petite pointe au bout de la lampe, laquelle particularité amoindrit beaucoup le danger de les casser.

A l'avenir les ampoules que nous aurons en vente seront de fabrication spéciale, et porteront la marque de commerce "PAQUET".

Les marchands de gros sont invités à nous confier leurs commandes.

Nous conseillons aussi aux Couvents, et Commissions Scolaire etc., à faire l'essai des Ampoules Tungsten "PAQUET". Elles sont SUPÉRIEURES en qualité et INFÉRIEURES en prix.

LE PRIX ACTUEL DES AMPOULES 10, 15, 25, 40 et 60 watts, est.

18 cts

Une augmentation de 25% est une certitude d'ici 15 jours.

LUSTRES ELECTRIQUES

C'est maintenant le temps d'acheter des lustres électriques à des prix très intéressants.

Nous avons reçu une quantité de lustres de très bonne qualité, achetés à bonnes conditions, et nous les vendons maintenant à très bas prix.

Lustres 2 lumières \$2.75
Lustres 3 lumières \$3.75
Lustres, semi-indirect blanc, complets avec chaîne 2.25 à 3.75
Appliques "brackets" avec abat-jour \$1.00
Globes blancs avec cerce 50
Lustres à 4 lumières avec pendants en verre \$17.00

FERS A FRISER ELECTRIQUES "BELVEDERE"

Le fer à friser électrique "Belvédère" met à votre portée le moyen le plus prompt, le plus sûr et le plus satisfaisant pour friser vos cheveux. Il chauffe presque instantanément à la température requise et la maintient durant tout le temps que vous vous en servez. Vous n'avez qu'à recorder le fil attachant à ce fer à n'importe quel récepteur "socket" et à établir le courant. Chacun de ces fers est soigneusement éprouvé avant de laisser la fabrique.

L'élément dans ce fer à friser est garanti pour un an de la date de la vente, pour usage sur n'importe quel circuit ne dépassant pas 120 volts, soit courant direct ou alternatif.

NOTRE PRIX D'INTRODUCTION.

\$1.85

EN VENTE AU RAYON DE LA BIENLOUTERIE, Rez-de-chaussée.

LA COMPAGNIE
PAQUET
LIMITED

Myrand Pouliot LIMITÉE

36 ANNEES DE PROGRES

Une Autre Année de Succès chez MYRAND & POULIOT Limitée,
Sera Marquée par l'Ouverture, JEUDI, d'une

Vente Anniversaire Sans Précédent

Nous Voulons Battre Tous les Records

Dans cette Vente de 36ème anniversaire

et vous savez ce que cela signifie

La Phrase "une vente chez Myrand & Pouliot est une aubaine véritable" a été prononcée pour la première fois par l'un de nos clients. Nous nous efforçons toujours de la provoquer. Nous avons déjà annoncé que nous avions l'intention "d'établir un record." Des milliers de gens nous ont pris au mot en ces circonstances. Ils ont alors constaté que lorsque nous voulons faire une "grande vente" nous comptons presque uniquement sur la valeur de nos marchandises.

C'est encore sur cette valeur que nous comptons pour faire un succès de notre grande vente de 36e anniversaire.

Une autre chose très importante que vous vaudra cette vente c'est qu'elle vous procurera pour \$500,000 de "nouvelles marchandises à des prix de débarras." Qualité pour qualité, styles pour styles, et en meilleurs assortiments, vous aurez de nouvelles marchandises pour aussi peu ou moins que vous payeriez pour de vieilles marchandises à des prix de débarras à cette saison de l'année.

Une comparaison avec nos annonces des années passées et nos enregistrements de marchandises démontre que ce 36e anniversaire fera revivre des prix oubliés depuis la guerre, et dans un grand nombre de circonstances, elle amènera des prix plus bas que ceux auxquels nous avons jamais vendu des marchandises d'égale valeur.

Des marchandises nouvelles, fraîches, différentes, ont été achetées à très bas prix pour la raison bien simple que peu de magasins se préoccupent d'acheter des nouvelles choses à cette saison qui pour tous est considérée comme "entre les saisons" —et que nous garderions avec plaisir si nous ne les destinions pas à la vente d'anniversaire.

Tous les Chemins Conduisent chez Myrand & Pouliot Limitée

NOUVELLES MARCHANDISES A DES PRIX
DE DEBARRAS---COMMENT?

Février et mars étant des mois "entre les saisons", la plupart des magasins ne placent pas de fortes commandes pour livraison à cette date. Les affaires ne sont pas brillantes pour les manufacturiers, à cette date de l'année et c'est celle que nos acheteurs ont choisie pour placer leurs commandes de vente anniversaire.

Dans le but de garder d'habiles ouvriers et de maintenir les salaires et les dépenses courantes pendant ces quelques semaines, nos commandes ont été acceptées par les manufacturiers à des prix qui permettent de revendre ces marchandises aux mêmes prix que ceux d'assortiments démodés.

La vente anniversaire s'organise rapidement et nous serons bientôt en mesure d'offrir de grandes quantités de nouvelles marchandises à des prix de débarras.

**VOUS TROUVEREZ LA UN CHEMIN
LARGE ET BIEN BATU**

"Si un homme a à vendre du bon blé d'Inde, du bon bois de bons madriers, de beaux porcs ou s'il peut faire de meilleures chaises, de meilleurs manteaux, de meilleurs creusets, ou de meilleures orgues que n'importe qui, vous trouverez, allant vers sa maison, un large sentier battu, même si sa demeure se trouve au fond des bois" disait Emerson.

Et c'est là le genre de vente anniversaire que nous voulons faire. C'est pourquoi la simple annonce de cette vente amènera les clients par milliers à nos portes.



UN COUP D'OEIL EN ARRIERE
DU RIDEAU

Quelle attraction sera une vente d'une valeur de \$500,000.00 de marchandises nouvelles (la plupart printanières) à des prix de débarras!

Ce n'est pas toutes les maisons qui, comme Myrand & Pouliot, peuvent faire chaque année une vente anniversaire. Vous aurez le choix dans un stock de marchandises nouvelles, de styles nouveaux, de qualité supérieure, aux prix que l'on demande ailleurs pour des choix limités et des assortiments réduits restant de la dernière saison.

Il ne sera donc pas étonnant alors que les clients achètent pour les besoins de plusieurs semaines ou mois à l'avance. Ils n'auront qu'à venir voir pour constater la véracité de nos avances que cette vente de 36ème anniversaire "fera revivre les prix oubliés d'avant-guerre" et dans un nombre considérable de cas, amènera des prix plus bas que ceux auxquels nous avons jamais offerts nos marchandises.

Vous pouvez venir jeudi et être sûr de trouver tout ce dont vous avez besoin d'ici Pâques, à des prix spéciaux d'anniversaire.

**TOUS LES CHEMINS CONDUISENT CHEZ
MYRAND & POULIOT Limitée
ET CELA SERA D'AUTANT PLUS VRAI
PENDANT NOTRE VENTE
ANNIVERSAIRE**

Vous auriez été très intéressés, par une série de "ventes" précédées qui ont eu lieu dans nos bureaux la semaine dernière.

Quinze acheteurs ou plus, sur invitation, présenteront des échantillons de la crème de leurs achats de vente anniversaire aux rédacteurs de publicité et aux chefs des rayons qui admireront à l'unanimité la valeur incontestable de ces spéciaux extraordinaires.

L'enthousiasme soulevé dans chaque cas, par les aubaines obtenues par nos acheteurs est la meilleure preuve possible que nos clients seront satisfaits, et même étonnés de ces valeurs.

Personne n'est meilleur critique que les chefs de rayons d'un grand magasin surtout quand il s'agit d'autres marchandises que les leurs. Leur approbation de ces "spéciaux" de vente anniversaire vous vaut la meilleure garantie possible.

LA VENTE COMMENCE JEUDI, LE 20 MARS A 9 HRS. A. M.

MYRAND & POULIOT

LES LIMITES

Suite de la première page.
Le plus bel actif de cette province...
Le député de Laurier fait allusion à la poétique entre M. A. Bédard, chef adjoint du service forestier et M. Thos. Maier, ingénieur-forestier. Le premier est content d'être dans la richesse de nos forêts, le second prédit que dans 25 années nos forêts seront épuisées.

M. Dureau continue:
« Voyons ce qui s'est fait pour Manicouagan le 30 janvier et le 30 novembre 1923 :
« Quelqu'un ayant mis en doute que pour la vente du 30 janvier, comme pour celle de novembre, il y avait eu concurrence sérieuse, l'on lui dit que les terres près la peine d'écarter ce qui suit :

« Les résultats obtenus à la vente du 30 janvier... suffiraient à répondre aux deux premières questions de façon satisfaisante. Il y a eu concurrence sérieuse, la Gulf Paper Co., l'Industrial Development and Service Corporation, l'Ontario Paper Co., se sont disputé la concession de Manicouagan, le premier encherissant jusqu'à \$1.05, le second jusqu'à \$0.50 et le dernier l'emportant avec une enchère de \$3.35 les mille pieds superficiels.

« Ceci était pour démontrer qu'un avis de trente jours, art. 924, était suffisant pour attirer des enchères sérieuses.

« L'on, ministre prend la peine d'ajouter qu'il aurait pu en invoquant l'art. 1024 réduire ce délai à quinze jours...
« Si c'est été dans l'intérêt public, naturellement. Ce qui reviendrait à dire que s'il n'y avait pas eu la transaction moins avantageuse pour la province ce n'est pas faute de savoir comment si prendre. Mais j'ai de forts doutes que le délai de quinze jours aurait pu s'appliquer à la concession de Manicouagan, vu qu'il n'est autorisé, dit l'art. 924, que lorsqu'il s'agit de limites de peu d'étendue et de peu de valeur et qu'il est de l'intérêt public de hâter la vente.

Dans tous les cas, pour la seconde vente, qu'est-il passé?

Il n'y avait plus alors que deux intéressés présents, et même aucun présent du côté de la première vente: La Ontario Paper Co., qui a offert 5 cents par mille pieds de bois en plus du droit de coupe ordinaire et M. Clarke pour la Gulf Paper Co., qui a offert 5 cents de plus que sa rivale.

Et les deux avaient déposé \$250,000.00, sept jours avant la vente pour avoir l'avantage de dire l'un « 5 cents » et l'autre « 5 cents » de mieux.

M. Clarke a donc obtenu la concession pour une prime de 10 cts en plus du droit de coupe de \$2.70 exigé par le Gouvernement.

Mais on applaudit ici un nouveau système.

« Voyons le nouveau système.
« Nous le trouvons dans le rapport adopté par le conseil des ministres le 23 octobre 1923 et approuvé par le lieutenant-gouverneur le 26 octobre 1923.

Les considérants du rapport se lisent comme suit :

« Certaines demandes ont été faites au ministre des Terres et Forêts pour l'affaiblissement de certaines concessions forestières situées sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent, dans le bassin de la rivière Manicouagan et de ses tributaires, et il a été représenté spécialement par ceux qui faisaient telles demandes que leur intention était d'exploiter ces concessions forestières pour la fabrication de la pâte et du papier; « ils ont aussi exprimé leur intention de construire leur usine dans un rayon aussi rapproché que possible de l'une des cités de la province de Québec et de commencer sans délai la construction de leur usine ».

Le rapport dit ensuite que la limite commencera à la frontière des limites touchées par la Manicouagan et English Bay Co., qu'elle aura environ 2500 milles carrés, qu'elle est située dans le bassin de la rivière Manicouagan, etc., etc., qu'elle sera cédée au prix d'adjudication de \$400.00 par mille carré plus la rente foncière, le droit de coupe ordinaire et le prix à l'enchère.

Mais la vente se fait à cause de « certaines demandes » voit comment le rapport les arrange les « certaines demandes ». Je cite le sens :

« Quelqu'un voudra la vente de ces limites à bois déposera \$100,000.00 en même temps que sa demande au ministre.

« Il déposera ensuite \$150,000.00 sept jours avant la date fixée pour l'enchère.

« Toute autre personne désirant prendre part à la vente devra aussi déposer \$250,000.00 tous les « sept jours » avant la date de l'enchère.

« Voilà donc des gens postés pour s'entendre, se connaître, pour discuter à fond, sinon l'intérêt public, l'intérêt de la province, du moins les intérêts particuliers.

« Ils ont sept jours pour cela. Pourquoi? Pourquoi cette innovation?

« Pourquoi aussi innover en exigeant la construction d'une usine de pâte et de papier dans un rayon de huit milles de l'une des cités de la province, au lieu d'en demander la construction et l'exploitation sur place comme dans la vente précédente? Est-ce pour favoriser ceux qui avaient demandé cette vente et à écarter les enchérisseurs?

« Le résultat de tout cela, c'est que la Province a perdu une somme fabuleuse d'environ \$30,000,000.00 si on compare cette vente à celle de janvier précédent.

A l'enchère du 30 novembre, l'excitation ne sera pas telle qu'elle

Le tabac uniforme depuis vingt ans

ROSE KESNEL

Libre de Nicotine

Une fatigue pas les Nerfs

Le tabac que vous fumez

ROSE KESNEL

Libre de Nicotine

Une fatigue pas les Nerfs

Le tabac que vous fumez

ROSE KESNEL

Libre de Nicotine

Une fatigue pas les Nerfs

Le tabac que vous fumez

ROSE KESNEL

Libre de Nicotine

porte l'hon. ministre à l'écrire au « Devoir ».

L'Ontario Paper Co. offre 5 cts par mille pieds de bois pour une limite située dans le même bassin de la province, le 30 janvier 1922, elle payait \$3.35 le mois de janvier précédent et pour laquelle M. Clarke avait offert \$1.05 en plus du droit de coupe, cette fois-ci M. Clarke offre 5 cts de plus et obtient la limite.

Il y a ici une comparaison intéressante à faire entre ces deux concessions de limites qui sont voisines et à peu près d'égale étendue.

JANVIER 1922 OFFRE
Ontario Paper et Pulp Co. \$3.35
M. Clarke 1.05

NOVEMBRE 1923 OFFRE
Ontario Paper et Pulp Co. 0.05
M. Clarke 0.10

« Si vous voulez connaître la perte de la Province, un calcul très simple vous l'apprendra :

« Voici d'abord des chiffres assez connus qui serviront de base :

« 1 mille carré contient 640 acres.
« 1 acre contient un minimum de 10 cordes de bois ou 5000 pieds superficiels.

« La concession de janvier donnait \$3.35 par 1000 pieds.

« 1 acre donnait donc \$20.10 en plus du droit de coupe ordinaire.

« En novembre l'acre qui a toujours 6400 pieds de bois ne rapporte que 10 cts le mille, soit 60 cts l'acre.

« Si la vente de novembre avait obtenu le même prix qu'en janvier on aurait le résultat suivant :

« Concession en milles : janvier 30 : 2500; acres, 640; par acre, 6770. Total \$600,000,000 à \$3.35 — \$2,150,000.

« Concession en milles : novembre 30 : 2500; acres, 640; par acre, 6000. Total : \$600,000,000 à 0.10 — \$250,000. — Perte \$3,150,000.

« Si l'on compare la vente de novembre à celle de janvier, on voit que la Province, dans celle de janvier a donné 500 milles carrés de moins et a reçu environ \$24,000,000.00 de plus.

« Ces chiffres paraissent très considérables; ils le sont assurément, mais pas trop si l'on se rappelle qu'ils s'appliquent à une très longue période et je vous assure qu'il n'y a pas fallu sept jours aux acheteurs pour s'en apercevoir.

« Voilà un résultat qui démontre que les innovations sont souvent dangereuses et qu'il faut y aller avec prudence et que si l'hon. ministre a été de bonne foi, ce que je ne mets pas en doute, ce que je ne nie pas, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas fallu sept jours aux acheteurs pour s'en apercevoir.

« Voilà aussi, une fois de plus, que le gouvernement vient justifier les demandes répétées qui lui sont faites par une foule de réformes que le bon sens réclame; qu'il donne à la Province, à cette occasion, une couronne de gloire, à cette opinion courante dans la masse du peuple que tout marché du gouvernement couvre un mystère profond, à laquelle on a dit que c'est le peuple qui est roulé et c'est pourtant lui qui paie.

« Le ministre des Terres et Forêts n'a pas répondu à ces affirmations.

« Mais, cette fois-ci, les jurés s'entendent-ils ? Aurons-nous un verdict qui décide de l'espace présent ? Au cas où un dissentiment diviserait le jury, qu'advierait-il ?

« En théorie, la Couronne peut toujours recommencer. Mais, il ne faut pas oublier que nous en sommes à un 3e procès. De telles audiences coûtent cher. De plus, l'Etat n'aime point poser un précédent.

D'après l'économie de notre Droit général, un prévenu ne saurait être condamné par deux fois pour la même chose. Or, voici que cet aéroplane démocratique ne peut en arriver à un arrêt de culpabilité. Par cette absence répétée de verdict, est maintenue la présomption d'innocence dont bénéficie tout accusé. Et, il reste que cette évidence de faute ne s'est point imposée au jury qui tient tout le fait, qui l'accuse. Autant le raisonnement qui légitimerait et entraînerait peut-être une libération, devant un manque renouvelé de conviction judiciaire.

Mais, cessons de philosopher dans le domaine des conjectures et laissons la parole aux témoins, les seuls qui aient droit de dire.

LES TMOIGNAGES

Mme O. Turgeon, est la femme d'un agent de police qui, en 1922, faisait du service à la Côte Saint-Michel. Au soir de l'Épiphanie, vers 11 h 30, elle vit un véhicule à elle allure; il était ouvert, portant des toiles draps. Le témoin entendit des cris défilants et lui parurent sortir de cette voiture qu'elle ne revit pas.

M. D. Vincent connaît bien M. Adalard Delorme qu'il avait par téléphone, lors des Rois, c'est-à-dire le 6 janvier 1922, vers 7 h 15. Il se rappelle que sa fille Marguerite aînée du nez, dans l'automobile du prévenu. C'était le 31 décembre 1921, vers 9 h du soir. L'enfant, qui souffrait souvent de cette affection, reposait sur l'un des coussins de l'auto, qui portait cinq occupants: le témoin avec sa femme et deux enfants ainsi que M. Delorme.

M. C. Leclair jure qu'il se transporta, peu de temps, à l'immeuble de l'inculpé, soit au No. 199, rue St-Hubert. Il y repara la journée.

Mme D. Palmer habite à Snow-

se. Sa dernière visite eut lieu le 9 janvier 1922.

« C'est-à-dire près des lieux où fut trouvée la dépouille mortelle de Raoul. Dans la nuit du 6 janvier 1922, elle perçut, par sa fenêtre restée ouverte, le bruit d'un véhicule qui passa.

M. Vézina accompagna les détectives qui firent certaines recherches chez M. Delorme, après l'enquête qui fut tenue à la morgue. Ces policiers visitèrent les différentes pièces de la maison; le recurent de l'accusé lui-même le revolver logé dans l'auto, puis emportèrent les choses.

M. Daniel Brady estime difficile et quasi impossible le fait de mettre en mouvement une « Franklin » avec le secours des seuls batteries du démarreur. Le témoin travaille pour la Cie Lagère qui vendait en 1922, les automobiles « Franklin ».

Au soir des Rois, entre 11 h et minuit, Mme Arthur Gallipeau entendit comme la détonation d'un revolver. Le bruit venait de l'extérieur. Le témoin était alors l'hôte de M. le docteur Pesant, Côte St-Michel.

M. Marier avait été chargé de vérifier les comptes de l'accusé, comme du frère défunct. Cette période d'investigation s'étend du décès de M. Alfred Delorme, le père, à celui de Raoul; elle couvre donc un laps de cinq ans et demi environ. Le témoin n'a dressé ses chiffres qu'en disposant les pièces justificatives en sa possession. Ainsi, M. Adalard Delorme a pu acquitter comptant certaines dettes de ces transactions n'apparaissent point sur l'état de compte et le débiteur n'exigea point de quittances. Il apparaît que les charges testamentaires, quand mourut M. Delorme, père, s'élevaient à la somme de \$13,715 et qu'elles furent honorées par le prévenu. En 1921, les revenus de Raoul atteignirent à \$8,721.41.

MM. Adalard et Raoul Delorme firent ensemble plusieurs randonnées d'auto. Les dépenses, au chapitre de l'automobile, se totalisèrent à \$12,000, en comprenant l'achat des véhicules.

Le témoignage de M. L.-J. Lefebvre, avocat au Barreau de Montréal, occasionna certains incidents.

Mme Lefebvre est le beau-frère de M. le docteur Pesant du habita Côte St-Michel. Au soir du 6 janvier 1922, il fut prié par M. Constantineau d'échanger, contre monnaie une pièce en or de \$5. On trouva fort étrange qu'un jeune homme payât ainsi un achat d'aspirine; une dette de 25 cts.

Il rappela un jour ce souvenir à un confrère du Palais; lequel prononça que le meurtre pouvait avoir été perpétré à la Côte St-Michel. Le témoin confia cette pièce d'or au détective Roussin qui la lui retourna.

« Mais, vous êtes avocat. Quand avez-vous pensé que ce fait était significatif ?

« Je ne saurais donner de date, répond le témoin à M. Calder.

« Vous n'ignorez pas qu'un fait significatif peut avoir, dans une cause, de l'importance pour l'une ou l'autre partie ?

« Voulez-vous mon opinion d'avocat, interroge à son tour M. Lefebvre? Je suis disposé à vous la donner; je puis même vous dire mon sentiment sur la cause, également.

M. Alban Germain intervient. Il veut excuser, par la conduite de la Couronne elle-même, le retard répété au confrère qui déplore.

« Je suis avocat, comme vous, s'écrit M. Lefebvre qui tolère M. Calder; je ne prise aucune des questions qui ne sont posées.

« Et si l'on n'avait point surpris votre conversation, la teneur de votre témoignage ne serait pas au dossier, poursuit M. Calder ?

« Probablement, rétorque le témoin. Ma déposition n'a pas plus de zèle à faire et je dois ajouter que j'ai pas le moindre intérêt dans la cause. D'ailleurs, je ne suis pas resté chez M. Pesant après cet échange; cette absence des jours subséquents peut expliquer que je n'aie pas enquéte sur le fait du \$5.

« Il y a une différence, conclut M. Calder, entre un fait à charge et un fait à décharge. Il n'y a point de raison qui induise à faire un fait à décharge, un fait propre à aider le prévenu.

« Je n'ai pas à juger la cause. Par le juge : Pourquoi n'avez-vous pas communiqué ce fait, avant l'enquête préliminaire ?

« Je n'ai rencontré personne à qui confier la chose. Ensuite, j'ai été très pris. Et, le procès pour folie fut terminé, plusieurs estimèrent que l'espace était classé.

FEUILLETS DE PIETE

Magnifiques feuillets de 4 pages, illustrés; avec encadrement de couleur, à cinquante sous le cent, franco.

Ne se vendent pas en quantité moindre mais on peut se procurer :

Seize mille jours d'indulgences :

Le Sacrement de Confirmation :

Le Vén. Mgr de Laval :

Les Martyrs Jésuites :

Le R. P. Alfred Pampalon :

Le Frère Didace Pelletier :

La Vén. Marie de l'Incarnation :

La Vén. Marguerite Bourgeoise :

La Vén. Mère d'Yvonne :

La Mère Catherine de Saint Augustin :

Au Secrétariat des Œuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec, casier 126.

se. Sa dernière visite eut lieu le 9 janvier 1922.

« C'est-à-dire près des lieux où fut trouvée la dépouille mortelle de Raoul. Dans la nuit du 6 janvier 1922, elle perçut, par sa fenêtre restée ouverte, le bruit d'un véhicule qui passa.

M. Vézina accompagna les détectives qui firent certaines recherches chez M. Delorme, après l'enquête qui fut tenue à la morgue. Ces policiers visitèrent les différentes pièces de la maison; le recurent de l'accusé lui-même le revolver logé dans l'auto, puis emportèrent les choses.

M. Daniel Brady estime difficile et quasi impossible le fait de mettre en mouvement une « Franklin » avec le secours des seuls batteries du démarreur. Le témoin travaille pour la Cie Lagère qui vendait en 1922, les automobiles « Franklin ».

Au soir des Rois, entre 11 h et minuit, Mme Arthur Gallipeau entendit comme la détonation d'un revolver. Le bruit venait de l'extérieur. Le témoin était alors l'hôte de M. le docteur Pesant, Côte St-Michel.

M. Marier avait été chargé de vérifier les comptes de l'accusé, comme du frère défunct. Cette période d'investigation s'étend du décès de M. Alfred Delorme, le père, à celui de Raoul; elle couvre donc un laps de cinq ans et demi environ. Le témoin n'a dressé ses chiffres qu'en disposant les pièces justificatives en sa possession. Ainsi, M. Adalard Delorme a pu acquitter comptant certaines dettes de ces transactions n'apparaissent point sur l'état de compte et le débiteur n'exigea point de quittances. Il apparaît que les charges testamentaires, quand mourut M. Delorme, père, s'élevaient à la somme de \$13,715 et qu'elles furent honorées par le prévenu. En 1921, les revenus de Raoul atteignirent à \$8,721.41.

MM. Adalard et Raoul Delorme firent ensemble plusieurs randonnées d'auto. Les dépenses, au chapitre de l'automobile, se totalisèrent à \$12,000, en comprenant l'achat des véhicules.

Le témoignage de M. L.-J. Lefebvre, avocat au Barreau de Montréal, occasionna certains incidents.

Mme Lefebvre est le beau-frère de M. le docteur Pesant du habita Côte St-Michel. Au soir du 6 janvier 1922, il fut prié par M. Constantineau d'échanger, contre monnaie une pièce en or de \$5. On trouva fort étrange qu'un jeune homme payât ainsi un achat d'aspirine; une dette de 25 cts.

Il rappela un jour ce souvenir à un confrère du Palais; lequel prononça que le meurtre pouvait avoir été perpétré à la Côte St-Michel. Le témoin confia cette pièce d'or au détective Roussin qui la lui retourna.

« Mais, vous êtes avocat. Quand avez-vous pensé que ce fait était significatif ?

« Je ne saurais donner de date, répond le témoin à M. Calder.

« Vous n'ignorez pas qu'un fait significatif peut avoir, dans une cause, de l'importance pour l'une ou l'autre partie ?

« Voulez-vous mon opinion d'avocat, interroge à son tour M. Lefebvre? Je suis disposé à vous la donner; je puis même vous dire mon sentiment sur la cause, également.

M. Alban Germain intervient. Il veut excuser, par la conduite de la Couronne elle-même, le retard répété au confrère qui déplore.

« Je suis avocat, comme vous, s'écrit M. Lefebvre qui tolère M. Calder; je ne prise aucune des questions qui ne sont posées.

« Et si l'on n'avait point surpris votre conversation, la teneur de votre témoignage ne serait pas au dossier, poursuit M. Calder ?

« Probablement, rétorque le témoin. Ma déposition n'a pas plus de zèle à faire et je dois ajouter que j'ai pas le moindre intérêt dans la cause. D'ailleurs, je ne suis pas resté chez M. Pesant après cet échange; cette absence des jours subséquents peut expliquer que je n'aie pas enquéte sur le fait du \$5.

« Il y a une différence, conclut M. Calder, entre un fait à charge et un fait à décharge. Il n'y a point de raison qui induise à faire un fait à décharge, un fait propre à aider le prévenu.

« Je n'ai pas à juger la cause. Par le juge : Pourquoi n'avez-vous pas communiqué ce fait, avant l'enquête préliminaire ?

« Je n'ai rencontré personne à qui confier la chose. Ensuite, j'ai été très pris. Et, le procès pour folie fut terminé, plusieurs estimèrent que l'espace était classé.

FEUILLETS DE PIETE

Magnifiques feuillets de 4 pages, illustrés; avec encadrement de couleur, à cinquante sous le cent, franco.

Ne se vendent pas en quantité moindre mais on peut se procurer :

Seize mille jours d'indulgences :

Le Sacrement de Confirmation :

Le Vén. Mgr de Laval :

Les Martyrs Jésuites :

Le R. P. Alfred Pampalon :

Le Frère Didace Pelletier :

La Vén. Marie de l'Incarnation :

La Vén. Marguerite Bourgeoise :

La Vén. Mère d'Yvonne :

La Mère Catherine de Saint Augustin :

Au Secrétariat des Œuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec, casier 126.

se. Sa dernière visite eut lieu le 9 janvier 1922.

« C'est-à-dire près des lieux où fut trouvée la dépouille mortelle de Raoul. Dans la nuit du 6 janvier 1922, elle perçut, par sa fenêtre restée ouverte, le bruit d'un véhicule qui passa.

M. Vézina accompagna les détectives qui firent certaines recherches chez M. Delorme, après l'enquête qui fut tenue à la morgue. Ces policiers visitèrent les différentes pièces de la maison; le recurent de l'accusé lui-même le revolver logé dans l'auto, puis emportèrent les choses.

M. Daniel Brady estime difficile et quasi impossible le fait de mettre en mouvement une « Franklin » avec le secours des seuls batteries du démarreur. Le témoin travaille pour la Cie Lagère qui vendait en 1922, les automobiles « Franklin ».

Au soir des Rois, entre 11 h et minuit, Mme Arthur Gallipeau entendit comme la détonation d'un revolver. Le bruit venait de l'extérieur. Le témoin était alors l'hôte de M. le docteur Pesant, Côte St-Michel.

M. Marier avait été chargé de vérifier les comptes de l'accusé, comme du frère défunct. Cette période d'investigation s'étend du décès de M. Alfred Delorme, le père, à celui de Raoul; elle couvre donc un laps de cinq ans et demi environ. Le témoin n'a dressé ses chiffres qu'en disposant les pièces justificatives en sa possession. Ainsi, M. Adalard Delorme a pu acquitter comptant certaines dettes de ces transactions n'apparaissent point sur l'état de compte et le débiteur n'exigea point de quittances. Il apparaît que les charges testamentaires, quand mourut M. Delorme, père, s'élevaient à la somme de \$13,715 et qu'elles furent honorées par le prévenu. En 1921, les revenus de Raoul atteignirent à \$8,721.41.

MM. Adalard et Raoul Delorme firent ensemble plusieurs randonnées d'auto. Les dépenses, au chapitre de l'automobile, se totalisèrent à \$12,000, en comprenant l'achat des véhicules.

Le témoignage de M. L.-J. Lefebvre, avocat au Barreau de Montréal, occasionna certains incidents.

Mme Lefebvre est le beau-frère de M. le docteur Pesant du habita Côte St-Michel. Au soir du 6 janvier 1922, il fut prié par M. Constantineau d'échanger, contre monnaie une pièce en or de \$5. On trouva fort étrange qu'un jeune homme payât ainsi un achat d'aspirine; une dette de 25 cts.

Il rappela un jour ce souvenir à un confrère du Palais; lequel prononça que le meurtre pouvait avoir été perpétré à la Côte St-Michel. Le témoin confia cette pièce d'or au détective Roussin qui la lui retourna.

« Mais, vous êtes avocat. Quand avez-vous pensé que ce fait était significatif ?

« Je ne saurais donner de date, répond le témoin à M. Calder.

« Vous n'ignorez pas qu'un fait significatif peut avoir, dans une cause, de l'importance pour l'une ou l'autre partie ?

« Voulez-vous mon opinion d'avocat, interroge à son tour M. Lefebvre? Je suis disposé à vous la donner; je puis même vous dire mon sentiment sur la cause, également.

M. Alban Germain intervient. Il veut excuser, par la conduite de la Couronne elle-même, le retard répété au confrère qui déplore.

« Je suis avocat, comme vous, s'écrit M. Lefebvre qui tolère M. Calder; je ne prise aucune des questions qui ne sont posées.

« Et si l'on n'avait point surpris votre conversation, la teneur de votre témoignage ne serait pas au dossier, poursuit M. Calder ?

« Probablement, rétorque le témoin. Ma déposition n'a pas plus de zèle à faire et je dois ajouter que j'ai pas le moindre intérêt dans la cause. D'ailleurs, je ne suis pas resté chez M. Pesant après cet échange; cette absence des jours subséquents peut expliquer que je n'aie pas enquéte sur le fait du \$5.

« Il y a une différence, conclut M. Calder, entre un fait à charge et un fait à décharge. Il n'y a point de raison qui induise à faire un fait à décharge, un fait propre à aider le prévenu.

« Je n'ai pas à juger la cause. Par le juge : Pourquoi n'avez-vous pas communiqué ce fait, avant l'enquête préliminaire ?

« Je n'ai rencontré personne à qui confier la chose. Ensuite, j'ai été très pris. Et, le procès pour folie fut terminé, plusieurs estimèrent que l'espace était classé.

Saint-Malo

JOURNÉE PAROISSIALE

A sept heures et demie, les Dames retraitées ont fait leur communion générale. Elles se sont approchées nombreuses de la Ste Famille.

